

STATIONNER À MILLAU

Selon vos besoins, plusieurs types de stationnement sont proposés. À proximité du centre-ville : places bleues gratuites pendant 30 minutes, parkings souterrains, parkings payants ou gratuits... Voici l'offre, en détail, proposée par la Ville de Millau.

Contenu mis à jour le 11.06.25



Le stationnement est payant de 9h à 12h et de 14h à 19h, du lundi au samedi toute l'année.

LES DIFFÉRENTES POSSIBILITÉS DE STATIONNEMENT

Il existe trois tarifs, et donc trois zones, identifiées par des couleurs pour plus de lisibilité, pour stationner facilement sa voiture dans les rues du cœur de ville, selon vos besoins.

EN PRATIQUE



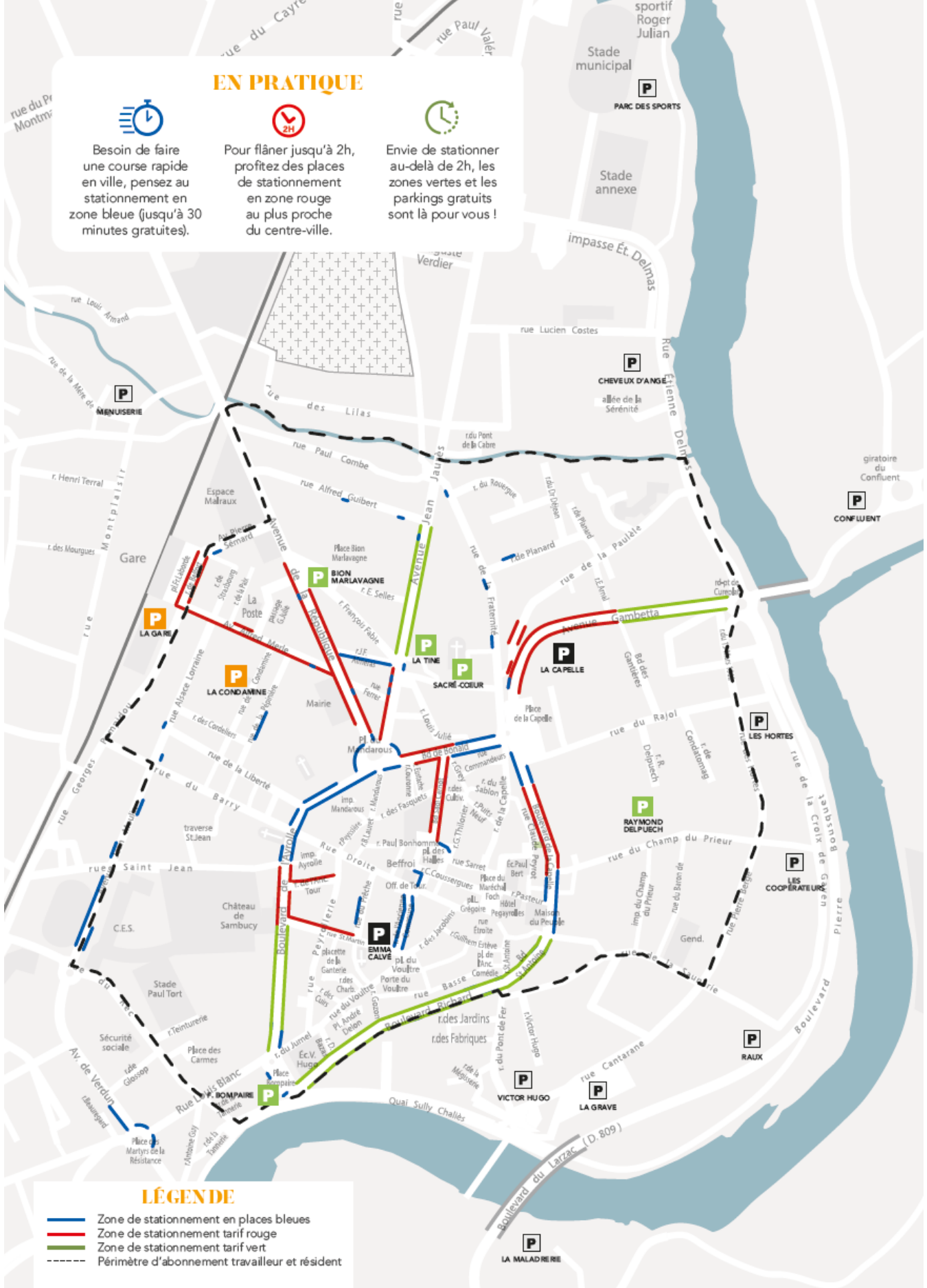
Besoin de faire une course rapide en ville, pensez au stationnement en zone bleue (jusqu'à 30 minutes gratuites).



Pour flâner jusqu'à 2h, profitez des places de stationnement en zone rouge au plus proche du centre-ville.



Envie de stationner au-delà de 2h, les zones vertes et les parkings gratuits sont là pour vous !



LÉGENDE

- Zone de stationnement en places bleues
- Zone de stationnement tarif rouge
- Zone de stationnement tarif vert
- - - - Périmètre d'abonnement travailleur et résident



Le stationnement gratuit en zone bleue, limité à 30 minutes.

Situées à moins de 5 minutes à pied des commerces de proximité, 300 places bleues existent sur la commune.

Bien pratiques pour faire une course rapide.

Pour stationner, utilisez un disque bleu posé sur le pare-brise de votre véhicule pour indiquer votre heure d'arrivée.



Le stationnement en zone rouge, limité à 2 heures

Les places situées en zone rouge sont à proximité immédiate du centre-ville piéton. Le stationnement y est payant et limité à deux heures. **Les tarifs** : 50 centimes la demi-heure, 1 euro l'heure, 2 euros les deux heures. Au delà des 2h de stationnement : 8 euros les 2h15, 14 euros les 2h30, 20 euros les 2h45, 26 euros les 3h (forfait post stationnement).



Le stationnement en zone verte, pour stationner toute une journée

Stationnement idéal pour stationner toute une journée à proximité du cœur de ville et des commerces (moins de 10 minutes à pied). Pour stationner en zone verte vous pouvez prendre un abonnement trimestriel (disponible pour les résidents et les actifs) à 70 euros/mois ou un abonnement mensuel à 25 euros/mois.

Les tarifs : 50 centimes la demi-heure, 1 euro l'heure, 2 euros les deux heures, ... toutes les heures suivantes, 1 euro de l'heure jusqu'à 7h de stationnement. Au delà 10 euros les 7h15, 13 euros les 7h30, 16 euros les 7h45, 19 euros les 8h de stationnement.

<https://www.millau.fr/vie-quotidienne/mobilites-et-stationnement/stationner-a-millau?>



Ces abonnements sont réservés au stationnement en surface dans les zones vertes et dans les parkings Sernam et de la Condamine.

- > Les démarches ne se font plus auprès de la Police municipale mais directement à l'accueil Q-Park du parking Emma Calvé.

Qui peut bénéficier des abonnements de stationnement ?

- **Les résidents et / ou actifs** stationnant en zone verte (voir plan en bas de page) ;
- **Tout public** pour l'accès aux parkings de la Gare (parking sernam) et de la Condamine ;

Les différents tarifs :

ZONES VERTES :

- **mensuel : 25 €** (payable en espèces, CB sur l'horodateur ou par virement bancaire via l'application FlowBird)
- **trimestriel : 70 €** (payable uniquement en CB sur l'horodateur ou par virement bancaire via l'application FlowBird)

PARKINGS DE LA GARE ET DE LA CONDAMINE :

abonnement **trimestriel uniquement** : 75 €

Comment obtenir son abonnement ?

- > **Pour les zones vertes** : à partir du 20 septembre 2022, **par mail** : exploitation.millau@q-park.fr ou directement à l'accueil Q-Park du parking Emma Calvé, **tous les mardis de 9h à 13h** au 6 rue du Prêche à Millau.
- > **Pour les parkings de la Gare et de la Condamine** : directement à l'accueil Q-Park du parking Emma Calvé, tous les mardis de 9h à 13h, au 6 rue du Prêche à Millau.

Pièces justificatives à présenter :

- > **pour les résidents ou tout public** : pièce d'identité, carte grise du véhicule, justificatif de domicile ;
- > **pour les actifs** : pièce d'identité, carte grise du véhicule, attestation de l'employeur de moins de 3 mois pour les salariés, extrait Kbis de moins de 3 mois pour les gérants de société.

Après vérification des pièces justificatives et création des droits d'accès, l'utilisateur **activera directement son abonnement sur un horodateur**.

Plus besoin de renouveler son abonnement régulièrement, l'abonné pourra **gérer son abonnement de manière autonome**, pendant un an.

Le renouvellement de l'abonnement pourra se faire directement sur l'horodateur ou via l'application mobile *FlowBird*.

Durant l'année active, si l'abonné souhaite **changer de formule ou arrêter son abonnement, il doit contacter Q-Park**.



Un seul abonnement par foyer est accordé.

L'abonnement débute à la date de paiement de ce dernier.

LES PARKINGS

À Millau, il existe 18 parkings, dont 8 gratuits à moins de 10 minutes à pied du cœur de ville. Cela représente **2 046 places** de stationnement, dont 1 031 gratuites.

Pour quitter le parking, allez à l'horodateur et taper votre immatriculation. L'horodateur annonce la somme due à payer en espèces ou CB.

Si vous restez moins de 30 minutes vous n'avez pas besoin de passer à l'horodateur.

Présentez vous à la barrière de sortie du minipark, la barrière s'ouvre automatiquement à la lecture de plaque.

Formule abonnement

Pour les résidents et travailleurs du centre-ville, il est possible de souscrire un abonnement trimestriel uniquement, pour les parking Condamine et Sernam, à 75 euros/mois (limité à 100 places).

Les résidents dans le périmètre défini "ayant droit aux abonnements en zone verte" doivent fournir (limité à une place par foyer) :

- > La carte grise du véhicule
- > Un justificatif de domicile

Les actifs dans le périmètre défini "ayant droit aux abonnements en zone verte" doivent fournir :

- > La carte grise du véhicule
- > Une attestation employeur de moins de 3 mois
- > Le kbis de moins de 3 mois pour les gérants de société

Les demandes d'abonnement pour les parking Sernam et Condamine se font au bureau d'accueil du parking Emma Calvé le mardi matin.



VOITURES VENTOUSES

Via sa Police Municipale, la Ville lutte contre le stationnement gênant ou abusif de véhicules à moteur, les véhicules épaves détériorés, dans toute la ville mais également dans les espaces naturels afin de préserver l'environnement et plus généralement, le sentiment de sécurité des habitants. Un véhicule est considéré comme gênant à partir du moment où son stationnement excède 7 jours consécutifs sans avoir été déplacé. Il est ensuite placé à la fourrière.



VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République

12100 Millau

05 65 59 50 00

Ouvert du lundi au vendredi de

8h à 12h et de 13h30 à 17h30